



AVIS DE CLOTURE DE CONCERTATION PUBLIQUE

Au titre des articles L.103-2 et suivants du code de l'urbanisme

Projet de renouvellement urbain Ilot Mairie à Gouesnou

Par délibération n°2017-06-111 du 30 juin 2017 et conformément aux articles L.103-2 et suivants du code de l'urbanisme, le Conseil de la métropole a défini les objectifs et les modalités de la concertation préalable concernant le projet de renouvellement urbain de l'Ilot Mairie à Gouesnou.

La concertation préalable sera clôturée le **12 février 2018 inclus**.

Le dossier d'information sur le projet et le registre destiné à recueillir les observations du public seront tenus à la disposition des personnes intéressées **jusqu'au 12 février 2018**, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux :

- à l'Hôtel de Brest métropole,
24 rue Coat Ar Guéven à Brest

- à la Mairie de Gouesnou
Place des Fusillés à Gouesnou

Le dossier d'information reste également consultable sur le site internet www.brest.fr.

A l'issue de cette concertation, il sera rendu compte du bilan de celle-ci par délibération du Conseil de la métropole. Ce bilan sera ensuite mis à disposition du public pendant une durée d'un mois en Mairie de Gouesnou et à l'Hôtel de métropole ainsi que sur le site internet www.brest.fr.